

Négociation en cours de l'accord

Qualité de Vie et Conditions Travail (QVCT)

Ce qui a notamment été demandé

- La création d'une aide financière complémentaire (CESU) pour la garde des enfants scolarisés en école maternelle.
- Augmentation de la borne d'âge en cas d'hospitalisation des enfants jusqu'à 16 ans.
- La mise en place d'un congé spécifique en cas de traitement lourd en ambulatoire.
- L'accompagnement des proches aidants dans la gestion de leur charge mentale, ainsi que l'étude d'un financement de 3 types de congés proche aidant, solidarité familiale, présence parentale
- d'autres sujets ont été abordés.... Pour en savoir plus +33699794094

Prochaine réunion le 10 juillet 2024

Avenant pour les Documentalistes / Journalistes

Le métier de documentaliste évolue vers une fonction dont l'interaction éditoriale est de plus en plus forte.

Une nouvelle classification documentaliste/journaliste a donc été négociée, et l'accord proposé a été signé à date, par 3 organisations syndicales sur 4 dont FO. Sur la **base du volontariat**, les salariés concernés pourront demander à bénéficier de ce nouveau statut et de ses avantages.

Les avantages de ce nouveau statut

Abattement fiscal de 7650 € / an

Abattement de 28% sur les cotisations sociales en 2024 salariales et patronales dans la limite de 7 600 € / an

Avantages liés à la carte de presse.

Temps de travail inchangé : Planification de 222 heures / 6 semaines (37 heures / semaine) soit en moyenne 185 jours/an.

Prime d'ancienneté PTTA intégrée au salaire de base + Octroi de la prime d'ancienneté des journalistes

Prime de tableau de service intégrée au salaire de base

Départ:
Indemnités de départ calculée sur l'entièreté de l'ancienneté article 22-3 accord des journalistes de TF1 SA



Apple Store



Google Store



MyFO Médias

#TéléchargezNotreAppliMobile